



**DEMANDE INDIVIDUELLE DE BADGE D'ACCÈS
A L'ÉCOLE MILITAIRE**

INITIALE RENOUELEMENT

N° de badge détenu :

**Cette demande doit être accompagnée de la copie de pièce d'identité
(CNI ou PASSEPORT, PERMIS DE CONDUIRE)**

ADHÉRENT SHN

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

COMMUNE

CONSIGNES PARTICULIÈRES :

Les badges d'accès sont activés jusqu'au 30 septembre de l'année scolaire A+1.

Le badge est désactivé dès 90 jours d'inactivité.

Seuls les cavaliers SHN, figurant sur la liste des personnes dont l'accès est autorisé à notre organisme, pourront rentrer à l'École Militaire.

Toutes personnes ne figurant pas sur cette liste, devra être récupérée et accompagnée par un personnel permanent du Manège.

Tout personne accédant au site, doit pouvoir justifier de son état civil, et donc pouvoir présenter à tout moment, une pièce d'identité officielle et valide, de type (carte nationale d'identité, passeport, ou permis de conduire nouvelle génération, uniquement).

Le chef d'organisme	Fait à Paris, le <input type="text"/> Signature du demandeur
Section Équestre Militaire Société Hippique Nationale 1 place Joffre 75007 PARIS	